

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **168/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Modification de la structure budgétaire

Applicable immédiate après approbation du CA du 17/12/2021

Afin de suivre les flux financiers des nouveaux laboratoires E2LIM et VIESANTE, il convient de créer deux centres financiers sous le 907CRB:

- **907ELIM – E2LIM**
- **907VIESANTE – VIESANTE**

Aussi, pour suivre les mouvements financiers de l'axe bio santé de XLIM, il convient de créer un nouveau centre financier sous le 907XLIM :

- **907XLBIO – Bio Santé**

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 5

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*